

Compte rendu de la séance du 19 février 2021

Séance ouverte à 20H et close à 23H .

Ordre du jour:

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, le conseil municipal se tiendra à **HUIS CLOS** dans le respect des gestes barrières. Du gel hydroalcoolique est mis à votre disposition dans la salle
et le port du masque est obligatoire.

- Terrain de boules rue de là-haut
- Défibrillateur
- Presbytère
- Elections 2021
- Réparations rue de la croix et chemin de la croix / subventions
- Chèques à encaisser
- Questions diverses

Présents : Madame VAILLANT Genevieve, Madame JACQUEMELLE Chantal, Madame DUVAUCHEL Aline, Monsieur FORTIEZ Jonathan, Madame GARET Florence, Monsieur HERBRECHT Hubert, Monsieur PRUVOST René, Monsieur HUE Jérémy, Monsieur DEFER Gaëtan, Monsieur FRENOY Jean-Paul

Excusés :

Absents :

Représentés : Monsieur BAISEZ Didier

Délibérations du conseil:

Cession terrain communal rue de là-haut (2021 006)

La séance ouverte, Monsieur le Maire évoque la demande de Mr Defer de racheter à la commune une partie du terrain communal situé devant chez lui afin de pouvoir finir les travaux d'accessibilité à son domicile.

Mr le Maire laisse la parole à Mr Defer afin qu'il puisse exposer son projet à l'ensemble du conseil.

Après présentation de l'ensemble du projet, Mr Defer quitte la pièce afin de laisser délibérer le Conseil Municipal et refuse de se prononcer sur ce vote.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à 3 abstentions, 4 voix contre et 4 voix pour, la voix du Maire est prépondérante en cas d'égalité, le projet est par conséquent validé. Le Conseil municipal, demande que le bornage soit à la charge de Mr Defer et qu'un notaire soit nommé pour l'estimation du prix de la parcelle désirée.

défibrillateur (2021 007)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, qui précise que les établissements recevant du public ont l'obligation de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe, en application des articles L. 123-5 et L. 123-6 du code de la construction et de l'habitation (et de l'article L.5233-1 du code de la santé publique).

Il présente des devis de l'entreprise ELECTRO COEUR de Béthune :

- le premier en location : comprenant le défibrillateur, l'installation, la formation de 10 personnes et la maintenance complète pour 720 € HT/ an

- le second à l'achat : comprenant le défibrillateur, l'installation, la formation de 10 personnes et un contrat de maintenance complète (engagé pour 5 ans) pour 2000 € HT puis 300 €HT/an pour le contrat de maintenance.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition d'achat du défibrillateur avec un contrat d'engagement de maintenance pour 5 ans. La secrétaire de mairie est chargée de vérifier auprès du cis de frévent si les pompiers ne peuvent pas proposer une formation gratuite aux habitants volontaires pour réduire la facture du cout de la formation. Le défibrillateur sera positionner sur le mur à côté du panneau d'affichage de la mairie.

Cession du presbytère (2021 008)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le retour qu'il a eu par rapport à l'avis demandé à la population sur le devenir du presbytère, publié dans le dernier bulletin municipal. L'ensemble des retours proposaient une vente du bâtiment dans le but de rénover l'ancienne l'école.

Il présente également 2 estimations de prix, l'une d'un notaire à 90 000€ et la seconde d'une agence à 125 000€. Il ajoute que le budget actuel de la commune ne permet pas de réaliser un projet abouti sur ce batiment et propose de le vendre.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention la cession du presbytère à condition que l'argent de la vente serve à rénover l'ancienne école pour en faire une salle. Il demande également d'avoir 2 estimations supplémentaires et celle des domaines.

Réparations chemin et rue de la croix, entrée chemin pédestre (2021 009)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, l'état de la rue de la croix et du chemin de la croix qui se dégradent fortement, tout comme l'entrée du chemin pédestre situé entre la rue de la croix et chemin de la croix.

Il présente les devis suivants et propose de déposer des dossiers de subventions :

* réparation du chemin pédestre :

- entreprise Duffroy : 4875 € HT

- entreprise Sombret : 3638,40 € HT

* rue de la croix :

- entreprise duffroy : 10733 € HT

* chemin de la croix

- entreprise Balestra : 7160 € HT

- entreprise Duffroy : 2996,50 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de Mr le Maire pour la réparation des chemin et rue de la croix avec l'entreprise Duffroy pour un total de 13729,50 € HT et l'entrée du chemin pédestre avec l'entreprise Sombret pour un total de 3638,40 € HT. Le Conseil valide également le dépôt des dossiers de subvention auprès du FARDA, DETR et DSIL.

encaissement cheques trésor public (2021 010)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 chèques de remboursement du Trésor Public pour le dégrèvement de taxe foncière 2020 d'un montant de 11 € et 16 €.

Il demande au conseil municipal son accord pour l'encaissement de ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques de 11 € et 16 € du Trésor Public.

Réparations DECI (2021_011)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport du contrôle de la défense extérieure contre l'incendie qui a eu lieu en 2020 et présente le devis des réparations nécessaires pour la remise aux normes de cette défense en ajoutant que la défense extérieure contre l'incendie relève de la responsabilité du Maire.

Le devis de l'entreprise SICP s'élève à 4041,50 € HT.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de 4041,50 € HT, en précisant que les réparations soient échelonnées sur les 2 années à venir avant le prochain contrôle en 2023.

Sujets ne nécessitant pas de délibération :

Questions diverses :

- problème des voitures qui font demi-tour sur le trottoir de la rue de là-haut, en "labourant" le terrain communal. Mr le Maire ira voir les personnes responsables et autorise Mme Duvauchel à placer un bac à fleurs pour bloquer le passage des véhicules.

- taille des sapins dans la rue de là-haut : Mr le Maire rappelle à Mme Jacquemelle que l'ensemble des personnes concernées par la taille des arbres lors de la commission de l'environnement, a coupé les arbres gênant, il ne reste plus que les siens qui n'ont pas été taillés. Mme Jacquemelle lui assure qu'elle va prochainement s'en occuper.

- Mme Vaillant propose si le conseil l'accepte d'organiser une marche des familles le 2e dimanche de chaque mois. Cette serait moins rapide et moins longue que la randonnée mensuelle déjà proposée et elle serait plus adaptée aux familles avec enfants. Le conseil municipal valide cette proposition.

Signatures :

PRUVOST René

DUVAUCHEL Aline

FRENOY J-Paul

FORTIEZ Jonathan

VAILLANT Geneviève

JACQUEMELLE Chantal

GARET Florence

BAISEZ Didier

HERBRECHT Hubert

HUE Jérémy

DEFER Gaëtan